



## Les spécificités géographiques et administratives portent l'emploi public en Corse

**A**u 31 décembre 2012, 30 000 salariés de la fonction publique travaillent en Corse. Cela représente 93 salariés publics pour 1 000 habitants. La Corse est ainsi la deuxième région la plus administrée de France métropolitaine, après le Limousin. Cette importance de l'emploi public dans la région s'explique selon plusieurs facteurs : géographique, administratif, mais également touristique. La présence sur l'île d'une population touristique importante induit des besoins supplémentaires en services publics. Dans la région, si les fonctions publiques d'État et territoriale sont surreprésentées, la fonction publique hospitalière est beaucoup moins importante qu'ailleurs, du fait d'une offre de soins privée très développée. En Corse, l'emploi public est sensiblement moins féminisé qu'ailleurs, et ce dans ses trois composantes. Il compte par ailleurs moins de non-titulaires dans ses effectifs. Les différentes fonctions publiques se démarquent entre-elles par des conditions d'emploi hétérogènes. La fonction publique d'État comprend un personnel d'encadrement important avec quatre emplois sur dix de catégorie A. À l'inverse, dans la fonction publique territoriale, huit postes sur dix sont des emplois de catégorie C, donc peu qualifiés.

Antonin BRETEL

En Corse, 30 000 salariés travaillent dans l'une des trois branches de la Fonction Publique fin 2012. La fonction publique d'État (FPE) représente près de la moitié des agents insulaires (45 %). La fonction publique territoriale (FPT) en regroupe 39 %. Enfin, avec 4 700 emplois publics la fonction publique hospitalière (FPH) emploie, quant à elle, 16 % des effectifs.

L'emploi public représente 28 % de l'emploi salarié de Corse, ce taux est supérieur de 7 points au taux national. Toutefois, ces emplois étant au service de la population, il est d'usage de les rapporter au nombre d'habitants ; on parle alors de taux d'administration.

### L'État, premier employeur public en Corse

Le taux d'administration en Corse, toutes administrations confondues, est de 93 agents pour 1 000 habitants contre 84 en France métropolitaine, plaçant

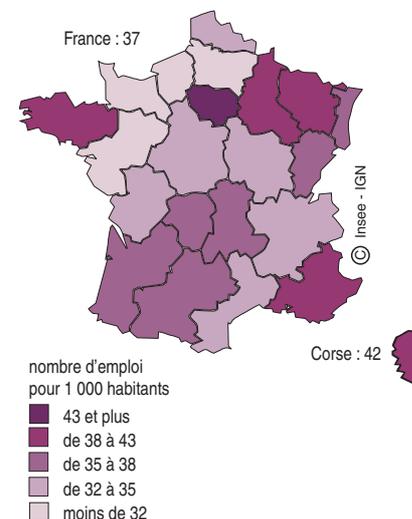
ainsi la région en deuxième position des régions de France métropolitaine. Elle arrive après le Limousin et devant l'Île-de-France.

C'est dans la fonction publique d'État que le taux d'administration est le plus élevé, avec 42 agents pour 1 000 habitants, au-dessus du taux national (37). De la même manière, la fonction publique territoriale est surreprésentée en Corse, avec 36 fonctionnaires pour 1 000 habitants contre 29 en France métropolitaine. En revanche, la fonction publique hospitalière y est particulièrement sous représentée : 15 agents pour 1 000 habitants contre 18 au niveau national. Sans ce taux, le plus faible des régions françaises, la Corse serait première pour le taux d'administration global.

La géographie physique de l'île, l'éclatement administratif, l'importance du tourisme et l'offre de soins privée expliquent le niveau du taux d'administration régional.

**42 emplois publics d'État pour 1 000 habitants en Corse**

Taux d'administration de la fonction publique d'État par région fin 2012



Source : Insee, SIASP 2012.

## Des services publics adaptés à l'implantation de la population

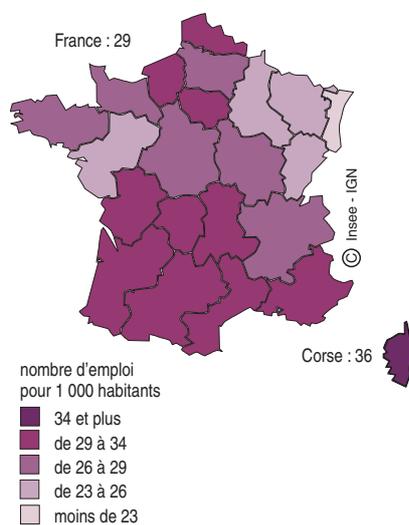
Dans la région, la densité de population est la plus faible de France, après le Limousin et l'Auvergne. Or, à l'exception de l'Île-de-France, l'emploi public est généralement plus important dans les régions à faible densité. En effet, les économies d'échelle en termes de services publics y sont plus difficilement réalisables puisque la population est répartie sur des territoires étendus. A cette faible densité s'ajoute, en Corse, un caractère rural prononcé et des déplacements rendus difficiles par le relief montagneux. En effet, 62 % des communes corses sont à plus d'une heure des grands centres urbains, que sont Bastia et Ajaccio. Ceci permet d'expliquer un maillage plus dense du territoire par les services publics (gendarmeries, écoles, trésoreries...), afin d'assurer des temps d'accès raisonnables à ces services.

### 360 communes, 2 départements et 1 région pour 317 000 habitants

Le nombre élevé de communes (1 % de l'ensemble des communes de France pour 0,5 % de la population) induit un important éclatement administratif au niveau de la fonction publique territoriale et de la fonction publique d'État. La bi-départementalisation entraîne la présence de deux conseils généraux et de l'ensemble des services déconcentrés de l'État sous forme de directions régionales et départementales. Pour 317 000 habitants, la région compte également une collectivité territoriale (équivalent à un conseil régional). Depuis 1991, la Région Corse est en effet administrée par une collectivité territoriale (CTC) aux compétences étendues. Ces dernières ont encore été élargies avec les accords de

#### En Corse, l'emploi territorial pèse davantage qu'ailleurs

Taux d'administration de la fonction publique **territoriale** par région fin 2012



Matignon de 2002. La CTC dispose à ce jour de compétences en matière d'action culturelle, de carte scolaire, de gestion de forêts, de tourisme, d'aides aux entreprises.

Fin 2012 en Corse, les fonctions publiques d'État et Territoriale comptent 28 établissements pour 10 000 habitants contre 22 en France et 20 dans une région fortement peuplée et dense comme le Nord-Pas-de-Calais.

### La population réellement présente en moyenne sur l'année excède d'un quart la population résidente

La richesse de son patrimoine naturel et son climat font de la Corse une destination très prisée des vacanciers. La population réellement présente sur le territoire subit des variations saisonnières très marquées, elle va jusqu'à doubler au cœur de l'été. En lissant le nombre de touristes à l'année, la population moyenne de la région atteint 400 000 personnes, soit un quart de plus que la population résidente. Les besoins générés par ces personnes présentes sur le territoire sont multiples (santé, sécurité, gestion des déchets...). Ils nécessitent des services et infrastructures à la hauteur de leur importance et ne se traduisent pas dans la fonction publique uniquement par de l'emploi saisonnier. Or, le calcul du taux d'administration n'inclut pas ce surcroît de population.

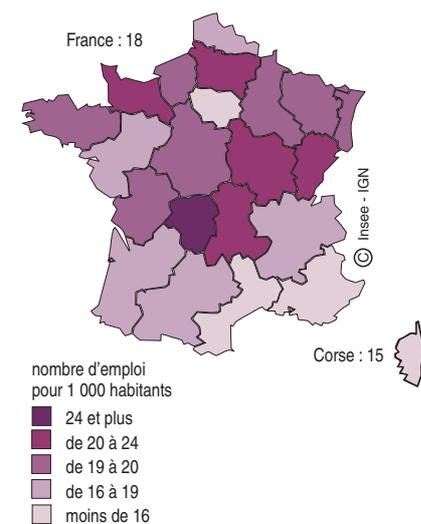
### Moindre présence de l'emploi public hospitalier du fait de la prédominance de l'offre de soins privée

Enfin, à contre pied de la FPE et de la FPT, l'importance de l'emploi public hospitalier est inférieure en Corse à celle du niveau national. Avec 14 agents pour 1 000 habitants contre 18 nationalement, la Corse est même la région française où la fonction publique hospitalière est la moins présente juste devant l'Île-de-France et les régions du pourtour méditerranéen (Provence- Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon).

Pourtant, en Corse, l'équipement en établissements de santé est supérieur à celui de la France métropolitaine avec 9,5 établissements pour 1 000 habitants contre 7,4. Mais plus qu'ailleurs, le secteur privé y joue un rôle déterminant. L'Inspection générale des affaires sociales souligne cette situation atypique de la région : « les cliniques privées détiennent des parts de marché très importantes dans toutes les disciplines (56 % en médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique dont 72 % en chirurgie, 80 % en soins de suite et de réadaptation, 38 % en psychiatrie et 45 % en hospitalisation à domicile) » (rapport de 2012). Ainsi, 54 % des places et lits disponibles en Corse sont offerts par le parc privé de santé, ce qui fait de l'île la première région française en termes d'offre de soins privée.

### L'emploi hospitalier sous-représenté dans le Sud-Est et en Île-de-France

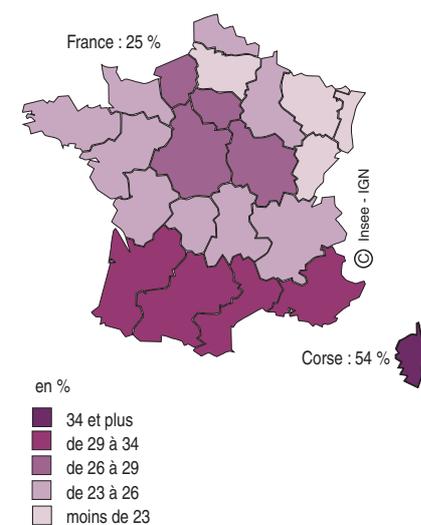
Taux d'administration de la fonction publique **hospitalière** par région fin 2012



De plus et contrairement aux autres régions, la Corse ne possède pas de centre hospitalier universitaire, structure qui génère de nombreux emplois publics. A cela s'ajoute un taux de fuite important. Ce dernier traduit la part des personnes qui vont, par choix ou nécessité, se faire soigner sur le continent. S'établissant à 14,8 %, ce taux est le plus élevé au niveau national après la Picardie. En outre, ces départs ne sont pas compensés par la venue de patients des départements limitrophes, insularité oblige, d'où en Corse, le taux d'attractivité le plus faible de France (4,4 %).

### Plus de la moitié du parc de santé corse relève du privé

Part des places et lits privés de santé dans l'ensemble des places et lits par région



### L'emploi public moins féminisé qu'ailleurs

La Corse est une région où l'emploi public est particulièrement peu féminisé. Avec

51 % de femmes fonctionnaires, c'est même la dernière région de France (61 % de femmes en moyenne nationale).

Cette faible féminisation est principalement due à la fonction publique territoriale. Surreprésenté dans la région, ce versant de la fonction publique enregistre la plus faible part de femmes dans ses effectifs : 46 % (contre 60 % au niveau national). Il compte en effet de nombreux postes techniques, notamment d'ouvriers, en grande majorité pourvus par des hommes.

La fonction publique d'État se situe aussi en deçà de la moyenne nationale avec 49 % des emplois occupés par des femmes (54 % en moyenne métropolitaine). Elle comprend un large effectif d'emplois très féminisés comme les enseignants (82,5 % des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 58,5 % des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré). Ce nombre élevé d'enseignantes entraîne d'ailleurs une féminisation des postes de cadres A (58 %). La FPE compte également de nombreux emplois essentiellement masculins, tels les militaires de rang ou de la gendarmerie.

Enfin, la fonction publique hospitalière se démarque dans la région par une très forte féminisation des emplois, mais demeure, elle aussi, en dessous du niveau national (69 % contre 77 %).

### Des emplois qualifiés dans la fonction publique d'État

Dans la région, 51 % des fonctionnaires sont de catégorie C contre 28 % pour les agents de catégorie A et 20 % pour le

**30 000 salariés publics en Corse dont 51 % de femmes**

Caractéristiques des salariés de la fonction publique fin 2012

	Corse	France
<b>Poids de la fonction publique</b>		
Effectifs (nombre)	29 910	5 507 900
Part dans l'emploi total (%)	27,9	21,3
Taux d'administration (% habitants)	93	84
<b>Répartition des emplois (%)</b>		
Fonction publique d'Etat	45,2	44,3
Fonction publique territoriale	39,1	34,7
Fonction publique hospitalière	15,7	21,0
<b>Catégorie Hierarchique (%)</b>		
Catégorie A	27,8	32,4
Catégorie B	19,5	19,4
Catégorie C	51,1	46,6
Indéterminé	1,6	1,6
<b>Statut des agents (%)</b>		
Titulaires (y compris militaires)	77,6	74,5
Non titulaires et autres	22,4	25,5
<b>Sexe et âge (%)</b>		
Part des femmes (%)	51,0	61,5
Moins de 25 ans	6,8	5,4
25 à 55 ans	76,9	81,2
Plus de 55 ans	16,3	13,4

Source : Insee, SIASP 2012.

### De nombreux départs à la retraite à anticiper

Dans la continuité et en complémentarité de la présente étude, le GIP Corse compétences et le CNFPT souhaitent engager un travail partenarial destiné à analyser l'évolution des métiers et des compétences des trois versants de la fonction publique.

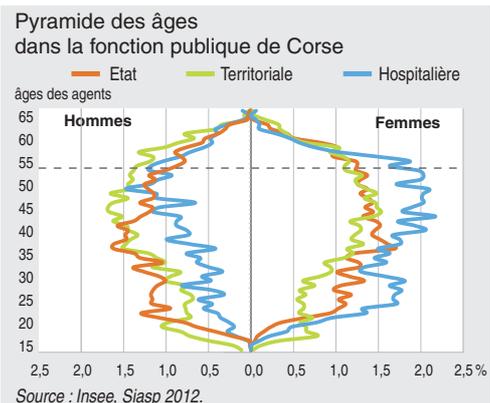
L'ambition d'une telle approche étant d'une part de construire des parcours professionnels inter fonction publique en mutualisant la formation et le recrutement entre les trois versants (territorial, hospitalier et d'Etat) et d'autre part d'identifier les enjeux auxquels devra faire face l'ensemble de la fonction publique parmi lesquels le renouvellement des effectifs.

La Corse est la 1<sup>ère</sup> région de métropole où la fonction publique compte le plus de séniors, avec, fin 2012, 16,3 % des salariés publics âgés de plus de 55 ans, contre 13,4% en moyenne en France métropolitaine. Mais cette part varie selon le versant de la fonction publique considéré.

La fonction publique territoriale, qui concentre 39 % des agents publics, est le versant de la fonction publique où la part des seniors est la plus importante avec 1 salarié sur 5 âgé de plus de 55 ans. Ce versant étant le moins féminisé, seuls 46 % des effectifs seniors sont des femmes contre 52 % toutes fonctions publiques confondues. Par ailleurs, la part des plus de 55 ans est particulièrement importante pour les postes d'assistantes maternelles (37 %) et de techniciens des travaux publics (34 %).

Dans la fonction publique hospitalière, qui ne concentre que 16 % des agents insulaires, les agents de plus de 55 ans représentent 16,4 % des effectifs soit 5,4 points de plus qu'en moyenne nationale. Les médecins hospitaliers (hors activité libérale) sont les premiers concernés par la problématique des départs à la retraite avec 37 % des effectifs âgés de plus de 55 ans, suivis par les cadres infirmiers (34 %) et les postes administratifs de catégorie B (26 %).

Enfin, avec 14,6 % de ses salariés âgés de plus de 55 ans, la fonction publique d'Etat de Corse semble la moins concernée par ce défi démographique. Alors que les femmes ne représentent que 49 % des effectifs, elles sont nettement majoritaires parmi les salariés âgés de plus de 55 ans. En effet, 54 % des agents seniors sont des femmes.



### Présence importante de l'administration territoriale en Corse-du-Sud et de l'emploi public d'État en Haute-Corse

Des deux départements de la région, la Corse-du-Sud est celui qui a le taux d'administration le plus élevé avec 97 agents publics pour 1 000 habitants fin 2012. Ce chiffre est tiré principalement par les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) qui, avec 44 agents territoriaux pour 1 000 habitants, placent la Corse-du-Sud en tête des départements français devant les Landes et les Alpes-Maritimes. Bien que l'Assemblée territoriale soit implantée en Corse-du-Sud et y compte 66 % de ses effectifs, la surreprésentation de la FPT s'explique essentiellement par le volume d'emplois communaux. La Corse-du-Sud enregistre également le taux d'administration de la fonction publique hospitalière le plus important de la région et le plus proche de la moyenne nationale. En revanche, malgré la présence de la capitale régionale dans le département, le poids des fonctionnaires d'État y est plus faible qu'en Haute-Corse. Cet écart s'explique essentiellement par la présence, en Haute-Corse, de l'Université de Corse, de deux bases militaires insulaires à Calvi et Ventiseri (Solenzara). Ainsi, avec 90 emplois publics pour 1 000 habitants le taux d'administration de la Haute-Corse est tiré par la fonction publique d'État qui comporte 49 agents pour 1 000 habitants (contre 34 en Corse-du-Sud et 37 au niveau national). Ce taux place la Haute-Corse sur la troisième marche départementale derrière le Var et Paris.

Fonction publique	Effectifs			Taux d'administration pour 1 000 habitants		
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
Fonction publique d'Etat	5 110	8 420	13 520	34	49	42
Fonction publique territoriale	6 600	5 100	11 690	44	29	36
Fonction publique hospitalière	2 710	1 990	4 700	18	11	15
<b>Ensemble</b>	<b>14 410</b>	<b>15 500</b>	<b>29 910</b>	<b>97</b>	<b>90</b>	<b>93</b>

Source : Insee, SIASP 2012.

corps intermédiaire (B). La structure diffère du niveau national par une proportion supérieure des agents de catégorie C au détriment des catégories A, ceci étant lié en partie à la surreprésentation des fonctionnaires territoriaux. Par ailleurs, la fonction publique insulaire compte moins de salariés non-titulaires et d'emplois aidés qu'en moyenne nationale. En effet, dans la région, un poste sur cinq est pourvu par un agent non-titulaire contre un sur quatre sur le continent.

Dans la fonction publique d'État, 43 % des 13 300 postes sont des emplois de catégorie A. Cette forte part est due à l'Éducation nationale qui est un employeur important (5 000 emplois). Elle comprend en effet de nombreux agents de catégorie A, avec les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Ainsi, 68 % des postes de A de la FPE sont sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Parmi les fonctionnaires d'État, ce sont les catégories C qui sont les moins représentées avec 26 % des postes. Ces

agents occupent principalement des postes d'adjoints administratifs.

### De nombreux emplois peu qualifiés dans la fonction publique territoriale

Dans la fonction publique territoriale, 81 % des 11 700 agents sont des fonctionnaires de catégorie C. De nombreux emplois de cette catégorie sont en effet nécessaires au fonctionnement des collectivités locales (ouvriers, agents des écoles maternelles...). De plus, le recrutement de ces agents de catégorie C est souvent une voie d'entrée dans la fonction publique car il s'effectue plus fréquemment en dehors des concours. La FPT compte moins de 20 % de A et de B, ces agents se retrouvent surtout sur des postes d'encadrement.

Les 360 communes corses emploient 45 % des agents territoriaux, suivi par les départements (23 %) et, en troisième position, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), avec 12 % des salariés. La collectivité

territoriale, quant à elle, emploie 1 330 agents, soit 11 % des effectifs de la FPT.

### Une évolution statutaire favorable aux cadres A dans le versant hospitalier

En 2012, 4 500 fonctionnaires travaillent dans le milieu hospitalier. Un agent sur deux est de catégorie C : ce sont les aides soignants, les aides laboratoires, les agents des services hospitaliers. Toutefois, un poste sur trois relève de la catégorie A. Au-delà des médecins et cadres hospitaliers, cette catégorie comprend également la moitié des infirmiers en fonction avant 2010. Ces derniers ont vu en effet leur statut évoluer, la nouvelle prise en compte des années de formation leur a permis en effet de choisir de passer en catégorie A au détriment d'un départ à la retraite à 55 ans. C'est dans la fonction publique hospitalière que le recours aux non-titulaires est le plus important avec un poste sur quatre. ■

## Sources

**Le Système d'Information sur les Agents des Services Publics (Siasp)**, élaboré par l'Insee à partir de 2010 au niveau régional et départemental (2009 pour le niveau national), recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique : Fonction publique d'État (FPE) territoriale (FPT) et hospitalière (FPH). Il est alimenté par les fichiers paye de l'État pour la majorité des agents relevant de la FPE. Il s'appuie aussi sur les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) pour les agents de la FPT et de la FPH et une partie de ceux de la FPE. Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La définition du périmètre des trois versants de la fonction publique s'appuie sur la catégorie juridique de l'employeur.

**La Statistique annuelle des établissements de santé (SAE)** est une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé installés en France (métropole et DOM) y compris les structures qui ne réalisent qu'un seul type d'hospitalisation ou qui ont une autorisation pour une seule activité de soins. Les données sont collectées par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), direction du ministère de la santé et des solidarités.

## Champ de l'étude

Le champ de l'étude englobe l'ensemble des agents en poste au 31 décembre 2012, c'est-à-dire les agents titulaires comme les agents non titulaires, les emplois aidés et les apprentis. L'effectif présenté ici comprend les bénéficiaires de contrats aidés. Il correspond à un champ plus large que celui retenu dans le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

De plus, les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux. Par conséquent, les statistiques d'emploi concernant les hôpitaux correspondent à un périmètre plus large que celui de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) publié par le ministère des Affaires Sociales, de la Santé et du Droit des Femmes.

### Education nationale et communes : premiers pourvoyeurs d'emplois

Répartition des emplois salariés publics selon les principaux employeurs en Corse fin 2012

	Effectif	Taux d'administration pour 1 000 habitants	
		Corse	France
<b>Fonction publique d'État</b>	<b>13 520</b>	<b>42</b>	<b>37</b>
dont ministères :			
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	5 080	16	17
Défense et anciens combattants	2 140	7	4
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	1 940	6	4
Budget, comptes publics et réforme de l'État	900	3	2
Écologie, développement durable, transports et logement	800	3	2
<b>Fonction publique territoriale</b>	<b>11 690</b>	<b>36</b>	<b>29</b>
dont : CTC (Région)	1 330	4	1
Conseils généraux	2 740	8	5
EPCI	1 440	4	4
Communes	5 290	16	17
<b>Fonction publique hospitalière (hôpitaux)</b>	<b>4 700</b>	<b>15</b>	<b>18</b>

Source : Insee, SIASP 2012.



## Pour en savoir plus

- « L'emploi dans la fonction publique en 2012 », Insee Première n°1496, avril 2014
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2013 », Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique, novembre 2013
- « Évaluation de la place et du rôle des cliniques privées dans l'offre de soin », Inspection générale des affaires sociales, septembre 2012



#### Insee Corse

Résidence du Cardo,  
rue des Magnolias  
CS 70 907  
20700 Ajaccio cedex 9

**Directeur de la publication :**  
Alain Tempier

**Rédactrice en chef :**  
Angela Tirroloni

ISSN : 2416-8068

© Insee 2014

